

## Qu'est-ce que le PIA ?

Selon le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, « le plan individuel d'apprentissage (PIA) est un **outil méthodologique** élaboré pour chaque élève et **ajusté durant toute sa scolarité** par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies et des données communiquées par les différents acteurs : l'élève et ses parents, l'équipe pédagogique, le centre PMS, le personnel chargé des remédiations, l'orthopédagogue, les thérapeutes. Dans le PIA, des **objectifs particuliers** à atteindre durant une **période déterminée** sont énumérés. C'est à partir des données du PIA que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation. »<sup>1</sup> Dans ce décret, il est également précisé que l'élève et ses parents sont invités à l'élaboration du PIA. **Tout parent ou élève peut consulter à tout moment le PIA !!!**



<http://apschool.be/index.php/f>

Le PIA est donc un outil dynamique qui est en évolution constante et qui suit l'élève tout au long de sa scolarité (fondamentale et secondaire). Il donne à chaque équipe, une vue d'ensemble sur le parcours de l'élève, sur le travail accompli, sur les projets en cours et à poursuivre. L'objectif du PIA est de développer un **accompagnement individualisé et pluridisciplinaire**. Il est important que les informations circulent entre les différents professionnels de l'équipe et qu'elles se transmettent facilement d'un niveau ou d'une structure à l'autre. La communication fait partie intégrante de la démarche du PIA, entre professionnels mais aussi avec l'élève et ses parents.

## A qui est-il destiné ?

Depuis le décret du 3 mars 2004 réglementant l'enseignement spécialisé en Communauté française, **la mise en place et l'usage d'un PIA sont devenus obligatoires pour chaque élève inscrit dans l'enseignement spécialisé (y compris en intégration)**. Le PIA a donc été imposé à toutes les écoles d'enseignement spécialisé, tous réseaux confondus et ce, dès le fondamental. De plus, depuis 2014, le Conseil de classe a l'**obligation d'élaborer un PIA pour tout élève du 1<sup>er</sup> degré secondaire ordinaire pour lequel une orientation vers une année complémentaire est envisagée**. Par ailleurs, un PIA peut également être attribué à tout élève qui éprouve des difficultés dès que le Conseil de classe en détecte le besoin, que les parents ou la personne investie de l'autorité parentale en font la demande ou que le centre

---

<sup>1</sup> Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, article 4 §1er, 19°.

PMS le recommande. Il est donc fortement conseillé aux élèves ayant des troubles spécifiques d'apprentissage ou à leurs parents de faire cette demande de PIA.

Même si les outils et les démarches présentent des similitudes, il existe des différences majeures entre ces deux types de PIA. Celui du 1<sup>er</sup> degré secondaire ordinaire va surtout permettre de **personnaliser la grille-horaire de l'élève** afin d'organiser des activités de remédiation durant les cours. Ainsi, un élève pourra par exemple bénéficier de deux heures de remédiation en français à la place d'une activité complémentaire. Précédemment, les élèves en difficulté d'apprentissage suivaient ces activités de remédiation en plus des cours habituels, ce qui engendrait une fatigue supplémentaire et du temps en moins pour étudier. Le PIA est donc conçu comme un outil permettant de mettre en place un parcours adapté, différencié et accompagné, tout en maintenant l'élève concerné dans le groupe classe.

## Les démarches

**Le PIA est constitué dès l'inscription de l'élève dans une école.** La direction confie à un membre du personnel enseignant la responsabilité principale de coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, la régulation et l'évaluation du PIA. Il existe des modèles de PIA en ligne notamment sur le site instit.info<sup>2</sup>.

Le PIA est différent du « Pass Inclusion » dans le sens où ce dernier appartient à l'élève ; il est activable et désactivable par l'élève. Tandis que le PIA est obligatoirement élaboré pour les élèves concernés dès leur inscription. Ce point est traité plus en profondeur dans l'onglet « Pass inclusion ».

### **Le PIA doit contenir certains éléments indispensables :**

- Des informations sur l'élève ;
- Une observation permettant de dégager ses ressources (forces) /difficultés (faiblesses) ;
- Une analyse de sa situation par rapport à ses difficultés d'apprentissage, individuelle puis collective au Conseil de classe ;
- Après analyse, la définition d'objectifs prioritaires ;
- Une communication aux parents et à l'élève ;
- Une évaluation conclue par des ajustements ou la définition de nouveaux objectifs.

---

<sup>2</sup> <https://www.instit.info/pia.html>

## **Le PIA poursuit donc trois objectifs :**

### 1) Collecte des informations :

Ce recueil d'informations permet de découvrir l'élève, son environnement ainsi que son parcours scolaire. Certains renseignements ayant une influence sur les apprentissages, issus du dossier de l'élève, doivent être insérés dans le PIA. Progressivement ce recueil est complété par les observations des différents intervenants. Pour une observation efficace et optimale, il est conseillé à chaque membre de l'équipe d'**utiliser des grilles d'observation** en fonction de son domaine d'expertise. Certaines grilles ont déjà été élaborées telles que la grille d'alerte dyslexie de la Fondation Dyslexie pour enseignant(e)s de maternelle et de primaire<sup>3</sup> ou celle concernant le secondaire<sup>4</sup> ; des grilles d'observation réalisées par des stagiaires de l'académie de Dijon<sup>5</sup> ; ou encore une grille d'observation pour un élève en difficulté d'apprentissage<sup>6</sup>. N'hésitez donc pas à télécharger les grilles d'observations qui existent. Cette partie du PIA contient les informations suivantes :

- Informations susceptibles d'avoir une influence sur les apprentissages ;
- Projet et attentes des parents ;
- Ressources (capacités et attitudes positives de l'élève) et difficultés ;
- Projet personnel de l'élève ;
- Données éducatives et pédagogiques.

### 2) Traitement des informations pour en dégager des objectifs de travail :

Le titulaire de classe ou le référent PIA confrontera toutes les informations reçues avec les observations réalisées par l'équipe et par le centre PMS. Cette confrontation permettra de synthétiser et d'analyser les différentes forces et faiblesses de l'élève.

### 3) Opérationnalisation (élaboration, évaluation, réajustement des objectifs) :

Afin d'élaborer les objectifs à atteindre par chaque élève, il est conseillé de dégager parmi les difficultés, celle qui est la plus urgente, la plus prioritaire. Pour une bonne formulation de l'objectif, celui-ci doit être : **positif - accessible - vérifiable - réaliste - contextualisé - temporel**. De plus, il faut éviter qu'il y ait plusieurs objectifs dans un. Une fois l'objectif formulé de manière pertinente, l'équipe éducative doit définir une action concrète à mener :

---

<sup>3</sup> <http://cercl.be/wp-content/uploads/2014/12/grille-dalerte-fondamental-2014.03.10.pdf>

<sup>4</sup> <http://cercl.be/wp-content/uploads/2014/12/grille-dalerte-secondaire-2014.03.10-vf.pdf>

<sup>5</sup> [http://dsden89.ac-dijon.fr/docs/ash/E\\_grille\\_observation.pdf](http://dsden89.ac-dijon.fr/docs/ash/E_grille_observation.pdf) ou [http://dsden89.ac-dijon.fr/docs/ash/D\\_grille\\_observation.pdf](http://dsden89.ac-dijon.fr/docs/ash/D_grille_observation.pdf)

<sup>6</sup> [http://sre.csbaiejames.net/ehdaa\\_coffre.html](http://sre.csbaiejames.net/ehdaa_coffre.html)

les moyens, les stratégies, les remédiations. Qui accompagne l'élève dans son objectif ? S'il est transversal, tous les enseignants ; s'il est disciplinaire, l'enseignant concerné.

A chaque échéance, il convient d'évaluer l'objectif. Si l'objectif est atteint, un nouvel objectif est fixé. Si l'objectif n'est pas atteint, il y a lieu de vérifier si l'objectif et les moyens retenus sont pertinents et, le cas échéant, d'envisager un objectif plus accessible et/ou des moyens mieux adaptés.

→ **Le PIA peut s'avérer très utile pour les élèves qui ont des troubles d'apprentissage afin de les soutenir positivement dans leur scolarité !!!**